



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Radio-France : Nord

Question écrite n° 7376

Texte de la question

M Dominique Dupilet attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre de la culture, de la communication , des grands travaux et du Bicentenaire, charge de la communication, sur les reductions d'effectifs qui frappent depuis peu Radio-France « Frequence Nord ». Avec la suppression de sept emplois depuis deux ans, c'est le sixieme des effectifs de cette station qui a disparu. Pourtant, cette station decentralisee du service public offre depuis sa creation des programmes de qualite dont temoigne le million d'auditeurs dont elle dispose. En consequence, il souhaiterait connaitre les raisons qui ont contribue a cette diminution de moyens et les mesures que compte prendre son ministere pour permettre a cette station de continuer d'assurer un service public de qualite a la mesure des attentes de ses auditeurs.

Texte de la réponse

Reponse. - Des l'annee 1980 les pouvoirs publics avaient confie a Radio-France la mission de mener trois experiences de radios locales du service public, respectivement a l'echelle d'une region (le Nord), d'un departement (la Mayenne) et d'une ville (Melun). La societe a donc mis en oeuvre le 19 mai 1980, a Lille - ou existait deja une radio regionale geree par FR3 - une station dont la zone de service correspondait sensiblement aux departements du Nord et du Pas-de-Calais. Un groupement d'interet economique fut cree pour permettre la mise en commun des moyens administratifs, techniques et en personnels de FR3 et de Radio France indispensables au fonctionnement de la nouvelle station. La loi de juillet 1982 sur la communication audiovisuelle ayant par la suite confere a Radio France la responsabilite de l'ensemble du service public et de la radio sur le territoire national, la station de Lille, devenue Radio France Frequence Nord a compter du 1er janvier 1983, heritait alors d'une structure et de moyens qui ne se trouvaient plus adaptes aux objectifs nouveaux fixes dans le cadre des plans de decentralisation. En particulier le nombre et la definition de fonctions de certains personnels ne correspondaient plus aux bsoins reels de la nouvelle radio ; ces personnels furent toutefois conserves en surnombre. Une partie de ces emplois a ete absorbee progressivement a l'occasion des plans de deployment mis en oeuvre par Radio France, notamment en 1987 et en 1988Il convient toutefois de noter que Radio-France Frequence Nord a conserve des moyens nettement superieurs a ceux des autres radios locales de Radio France, justifies par la mission confiee a la station et qui n'a pas ete modifiee, pas plus d'ailleurs que la mission de l'ensemble des stations decentralisees du service public.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7376

Rubrique : Radio

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3797